

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Le Monde Des Petits Aventuriers inc.	Numéro de permis 2023112	Date d'inspection Le 19 septembre 2025	
Nom de l'établissement Le Monde Des Petits Aventuriers inc.		Numéro de téléphone (506) 284-6418	
Adresse 9 rue Violette Saint-Quentin NB E8A 2B7			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Mona Martin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
46(1) L'exploitant d'un établissement agréé administre un médicament à l'enfant qui y est bénéficiaire de services dans les seuls cas suivants : c) s'il s'agit d'un médicament sans ordonnance : (i) il se trouve dans son contenant d'origine portant l'étiquette initiale, (ii) il est muni d'un couvercle à l'épreuve des enfants, (iii) il porte une étiquette indiquant le nom de l'enfant et la posologie.	46(1)(c)	18 sept. 2025	18 sept. 2025
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux - Visite faite à l'établissement l'après-midi pour une inspection de surveillance. - Les médicaments sont rangés sous clé dans la cuisine et la salle de bain des nourrissons et sont hors de la portée des enfants. L'administration des fiches des médicaments est évidente, le parent fournit une autorisation pour administrer un médicament. - À la suite de la vérification de 15 dossiers des enfants, les dossiers sont complets. - Les consentements sont signés par le parent ou tuteur et ajoutés dans le dossier de l'enfant. - Preuve sur place que les éducateurs d'un établissement désigné ont suivie 10 heures par an de formation professionnelle. Les exploitantes mettent en œuvre, surveillent et chaque année, révisent le plan d'amélioration de la qualité. - Observations: Groupe de nourrissons : Lors de la visite, la sieste, le changement de la couche, le lavage des mains et la collation ont été observés. Pendant les jeux calment, les éducatrices regardaient des livres avec les enfants. Groupe de 2ans: Pendant la visite, la sieste, le changement de la couche et la collation ont été observés. Groupe de 3-4ans: Après la sieste, les enfants ont mangé leurs collations et ce sont allé jouer dehors. L'accueil du parent a été observé. L'éducatrice a raconté une histoire et fait des jeux de table avec les enfants qui ne dorment pas. -Discussions avec les exploitantes et les éducatrices concernant la désignation. Les éducatrices me présentent leurs Annexe C formations professionnelles. L'exploitante ma présente son plan d'amélioration de la qualité pour l'année 2025.
--

original signé par
Mona Martin

Signature de la personne responsable de la délivrance de
permis

Le 19 septembre 2025

Date

original signé par
Marie-Pier Lurette

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 19 septembre 2025

Date